



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2/Add.15  
21 janvier 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Cinquième session  
7-25 avril 1997

Progrès réalisés depuis la Conférence des Nations Unies  
sur l'environnement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques\*

(Chapitre 16 d'Action 21)

TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                        | <u>Paragrapes</u> | <u>Page</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|
| INTRODUCTION . . . . .                                                                                                                 | 1 - 4             | 3           |
| I. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS<br>CORRESPONDANT À DEUX DOMAINES D'ACTIVITÉ . . . . .                           | 5 - 17            | 4           |
| A. Créer des mécanismes favorables au développement<br>des biotechniques et à leur application<br>écologiquement rationnelle . . . . . | 6 - 13            | 4           |
| B. Renforcer la sécurité et mettre au point des<br>mécanismes internationaux de coopération . . . . .                                  | 14 - 17           | 6           |

\* Le présent rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en sa qualité d'agent de coordination pour le chapitre 16 d'Action 21, conformément aux dispositions acceptées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il est le fruit des consultations et de l'échange d'informations auxquels ont procédé des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et nationales, les organismes gouvernementaux intéressés et d'autres institutions, des particuliers et les représentants des principaux groupes.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

|                                                                                                        | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------|
| II. PERSPECTIVES OUVERTES À LA RÉALISATION DES<br>OBJECTIFS ÉNONCÉS AU CHAPITRE 16 D'ACTION 21 . . . . | 18 - 21             | 8           |
| III. OBSTACLES ET ATTENTES DÉÇUES . . . . .                                                            | 22 - 26             | 9           |
| IV. NOUVELLES PRIORITÉS . . . . .                                                                      | 27 - 29             | 10          |

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport examine les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés au chapitre 16 d'Action 21, consacré à la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques<sup>1</sup>, comme suite à la décision que la Commission du développement durable a prise à ce sujet à sa troisième session en 1995. Ces objectifs correspondent aux cinq domaines d'activité suivants : a) accroître les disponibilités en denrées alimentaires, produits d'affouragement et matières premières renouvelables; b) améliorer la santé publique; c) renforcer la protection de l'environnement; d) renforcer la sécurité et mettre au point des mécanismes internationaux de coopération; et e) créer des mécanismes favorables au développement des biotechniques et à leur application écologiquement rationnelle.

2. Les biotechniques peuvent contribuer au développement durable en améliorant la production de denrées alimentaires et l'offre de produits d'affouragement, les soins de santé et la protection de l'environnement. Les renseignements que les gouvernements ont communiqués à la Commission montrent que de nombreux pays développés et pays en développement mènent des activités de recherche-développement en biotechnologie et élaborent des politiques concernant l'utilisation et la gestion durables des biotechniques. Les sociétés privées entreprenant des activités de recherche-développement en la matière ou manifestant un vif intérêt pour les résultats de cette recherche sont de plus en plus nombreuses.

### Encadré 1

Les pays manifestent un intérêt de plus en plus vif pour  
l'utilisation des biotechniques

En 1995, le Ministère de la santé et de la sécurité du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avait répertorié 470 centres menant des activités concernant l'usage confiné d'organismes génétiquement modifiés. Par ailleurs, un grand nombre de grosses sociétés et de sociétés multinationales ont largement investi dans la biotechnologie et quelque 150 petites et moyennes entreprises tirent leur activité de la recherche-développement en la matière.

Entre 1984 et 1993, le Centre national thaïlandais de génie génétique et de biotechnologie a alloué 9 millions de dollars aux activités de recherche-développement menées par les universités dans le domaine de la biotechnologie, notamment pour appuyer l'utilisation des biopesticides et réduire l'emploi des engrais chimiques en encourageant celui des engrais biologiques.

3. Plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont renforcé les programmes qu'ils gèrent dans le domaine des biotechnologies et de l'appui connexe ou pris de nouvelles initiatives à l'appui des efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition. Les programmes de coopération ont permis à ces pays d'avoir un meilleur accès à l'information concernant les biotechniques et à leurs applications, et ont

/...

facilité l'adaptation des solutions biotechnologiques aux besoins des pays bénéficiaires.

4. Dans la mesure où l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que les biotechniques peuvent apporter des solutions à de nombreux problèmes soulevés par le développement durable, il importe de mettre en place, au niveau national, des lois garantissant la protection de la santé publique et de l'environnement dans le cadre de l'usage confiné et de la dissémination d'organismes génétiquement modifiés auxquels donnent lieu les biotechniques modernes. Par ailleurs, il convient de faire accepter au plan international des directives ou des principes concernant l'évaluation et la gestion des risques liés aux organismes en question, et de les appliquer à la mise au point, au mouvement transfrontière et à l'utilisation des solutions biotechnologiques.

I. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS  
CORRESPONDANT À DEUX DOMAINES D'ACTIVITÉ

5. Conformément aux conclusions des réunions intersessions consacrées aux questions liées à la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, et aux décisions sur les biotechniques que la Commission a adoptées à sa troisième session en 1995, il est rendu compte ci-après de deux domaines d'activité.

A. Créer des mécanismes favorables au développement des  
biotechniques et à leur application écologiquement  
rationnelle

6. Si l'on veut utiliser durablement les biotechniques, il importe de mettre sur pied une structure efficace et transparente de prise de décisions au niveau national en vue de régler les questions liées aux aspects juridiques et aux orientations générales de la gestion écologiquement sûre et rationnelle des biotechniques. Un nombre croissant de pays ont mis en place un système de contrôle des applications des biotechniques qui comporte des directives ou principes concernant l'évaluation et la gestion des risques liés aux organismes, ou s'emploient à en mettre un en place. Compte tenu de la nécessité, exprimée par l'opinion publique, de protéger l'hygiène et la sécurité de l'environnement dans le cadre de l'utilisation des biotechniques modernes, des efforts sont déployés pour faire participer l'opinion publique à l'examen et à l'application de ces politiques.

Encadré 2

Créer des mécanismes nationaux de prévention des  
risques biotechnologiques

La Loi finlandaise sur le génie génétique vise à promouvoir l'utilisation sûre et éthiquement acceptable des techniques génétiques. La loi en question énonce les principes relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques biotechnologiques, et fait une large place aux consultations avec le public et le secteur privé.

Au Brésil, une législation spécifique a été promulguée en 1995 et un certain nombre de règlements concernant la prévention des risques biotechnologiques ont été adoptés en vue de prévenir ces risques dans les laboratoires et à l'occasion de la dissémination dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés. Eu égard à la nécessité de faire oeuvre de sensibilisation et preuve de transparence, plusieurs émissions de télévision présentent les avantages et risques potentiels de l'application des biotechniques au regard de considérations éthiques et culturelles.

La Malaisie met la dernière main aux directives devant régir la prévention des risques biotechnologiques et qui serviront à contrôler la dissémination d'organismes génétiquement modifiés et la commercialisation de produits biotechnologiques. Les médias, notamment la presse écrite, la télévision et la radio, participent activement à l'oeuvre de sensibilisation et d'information du public en ce qui concerne les questions touchant la prévention des risques biotechnologiques.

7. Les modalités suivant lesquelles il est recouru aux politiques gouvernementales pour appuyer ou promouvoir les biotechniques et l'importance de ce recours varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans les pays développés, les instruments de politique servent essentiellement à renforcer la position concurrentielle de ces pays dans le domaine des biotechniques, et concernent la politique relative à la science et à la technique, la politique industrielle, commerciale et économique, et la coopération entre les secteurs public et privé. La concurrence internationale amène de plus en plus les gouvernements à intervenir sur le marché. Dans la majorité des pays en développement, la question de la politique nationale en matière de biotechniques prend une importance toute particulière. Un grand nombre d'entre eux ont d'ores et déjà pris des mesures dans ce domaine, avec des bonheurs divers.

8. Il est très important de pouvoir choisir les activités à promouvoir dans le domaine des biotechniques, dans la mesure où la modicité des ressources disponibles oblige à maximiser les rendements sociaux et économiques suivant des modalités qui soient compatibles avec les politiques économiques et stratégies de développement globales. Les décideurs des pays en développement sont devant un dilemme : ils doivent choisir entre les solutions à long terme que peuvent apporter le transfert de techniques et le renforcement des capacités, y compris les mécanismes de coopération avec les pays développés, et les solutions à court terme consistant à s'en remettre aux méthodes traditionnelles et à améliorer leurs méthodes en matière d'information et de gestion.

9. En ce qui concerne l'utilisation et la gestion sûres et rationnelles des biotechniques, il ne sera possible de renforcer les capacités nécessaires que si l'on met en place les programmes de recherche-développement correspondants, stimule le potentiel de recherche moyennant le recrutement continu de personnel qualifié, attire les investissements et offre au secteur privé des incitations à investir dans les biotechniques.

Encadré 3

Renforcement des capacités dans le domaine des biotechniques

L'Université de La Havane (Cuba) offre un programme d'études de haute spécialisation en prévention des risques biotechnologiques et un certain nombre d'universités boliviennes exécutent des programmes de formation aux biotechniques. La Malaisie met gratuitement à la disposition du secteur privé les résultats de la recherche-développement en biotechnologie menée dans des instituts de recherche publics en vue de renforcer les liens entre les activités de recherche-développement et la commercialisation des biotechniques, et d'encourager la collaboration entre les secteurs public et privé.

10. On peut obvier dans une certaine mesure à la pénurie de ressources humaines et matérielles en créant des réseaux de recherche permettant d'accroître la masse critique de ces ressources. Le recours plus systématique aux techniques de communication et multimédias peut renforcer l'efficacité de ces réseaux et offrir un moyen rentable de perfectionnement des compétences scientifiques et techniques.

11. Par ailleurs, le renforcement des capacités scientifiques et techniques devrait largement profiter du recours à des mécanismes destinés à faciliter le transfert de technologies exclusives aux instituts publics et privés du monde en développement.

12. Les droits de propriété intellectuelle et la prévention des risques biotechnologiques jouent un rôle essentiel pour ce qui est de forger un avantage concurrentiel durable. Il importe d'adopter des politiques nationales visant à protéger les droits exclusifs, afin de stimuler la recherche-développement en biotechnologie, attirer l'investissement privé et promouvoir le transfert de biotechniques tout en veillant à ne pas porter atteinte à la santé publique et à ne pas mettre en danger l'environnement.

13. Au niveau international, les programmes d'aide ont réduit le niveau des ressources consacrées à l'élaboration d'activités de formation et de recherche à long terme dans les secteurs de l'agriculture et de la médecine. Le succès des programmes internationaux dépend donc du maintien du cycle études de marché, fixation de priorités, recherche stratégique et appliquée, transfert de techniques et rétroaction.

B. Renforcer la sécurité et mettre au point des mécanismes internationaux de coopération

14. On s'accorde largement à penser qu'il importe de continuer de chercher à s'entendre au niveau international sur les principes devant régir l'évaluation des risques et la gestion de tous les aspects des biotechniques. Ainsi, le rapport de la Communauté européenne à la Commission du développement durable à sa troisième session indiquait que l'ensemble de la Communauté ne serait en mesure de tirer le maximum d'avantages de la biotechnologie et ne serait préparée à en accepter les avantages et les risques que lorsque auraient été adoptées des procédures de sécurité et de contrôle aux frontières suffisantes et

/...

transparentes. Un très grand nombre d'organisations non gouvernementales, d'associations féminines et de populations autochtones des pays développés comme des pays en développement ont constaté avec préoccupation qu'il serait tout à fait condamnable de promouvoir les biotechniques sans mettre en place un mécanisme international destiné à protéger les populations contre les éventuelles répercussions négatives de la modification génétique de denrées alimentaires ou d'animaux, et à mettre les petits exploitants agricoles des pays en développement à l'abri des inconvénients que pourrait leur causer un marché dominé par les biotechniques.

15. Les différences observées d'un pays à l'autre en ce qui concerne la définition des articles contrôlés et le champ d'application des réglementations et des procédures d'évaluation peuvent éventuellement porter atteinte à la santé publique et à l'environnement. Dans certains cas, elles peuvent également déboucher sur des pratiques commerciales déloyales. On voit que la coopération internationale est indispensable pour réduire au minimum les contradictions constatées au niveau des réglementations nationales et assurer, dans la mesure du possible, l'harmonisation des procédures d'évaluation des risques. Cette coopération est d'ores et déjà engagée. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a créé le Réseau d'information et service consultatif sur la biosécurité, dont la coopération avec le Groupe d'experts sur l'harmonisation du contrôle des biotechnologies de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a débouché sur la création d'une base de données intégrée sur les réglementations applicables aux biotechniques et les procédures d'évaluation des risques.

#### Encadré 4

Initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
dans le domaine des directives internationales régissant la prévention  
prévention des risques biotechnologiques

Une initiative dont le PNUE est le principal artisan a débouché sur l'adoption, par une consultation mondiale d'experts nommés par leur gouvernement, qui s'est tenue au Caire en 1995, de directives techniques internationales régissant la prévention des risques biotechnologiques. Ces directives avaient été formulées à partir d'éléments et de principes communs tirés d'instruments, réglementations et directives nationaux, régionaux et internationaux pertinents, en tenant compte des résultats enregistrés dans le cadre de leur préparation et de leur mise en application. Un atelier international de suivi des directives, tenu les 31 octobre et 1er novembre 1996 à Buenos Aires, a adopté des recommandations sur le renforcement des capacités dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques.

16. Parallèlement, lors de sa deuxième réunion tenue en novembre 1995 à Jakarta, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a décidé de créer un groupe de travail spécial ouvert à tous les experts désignés par leur gouvernement en vue d'élaborer un protocole relatif à la prévention des risques biotechnologiques dans le domaine de la sécurité du transfert, de la manipulation et de l'utilisation d'organismes vivants modifiés. Le protocole

/...

doit mettre plus particulièrement l'accent sur le mouvement transfrontière de tout organisme vivant modifié par la biotechnologie moderne qui pourrait avoir des effets nocifs sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et doit définir une procédure appropriée de consentement préalable éclairé. Au cours de la réunion de Jakarta, il a également été convenu que les directives du PNUÉ pourraient être utilisées à titre de mécanisme provisoire pendant la phase d'élaboration du protocole et qu'elles complèteraient celui-ci une fois qu'il serait conclu. Un groupe de travail spécial ouvert à tous les experts créé en application de la Convention sur la diversité biologique s'est réuni pour la première fois à Aarhus (Danemark) du 22 au 26 juillet 1996 pour examiner les éléments et la structure du protocole.

17. On signalera enfin la quatrième Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'est tenue à Leipzig du 17 au 23 juin 1996. Convoquée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), cette conférence visait à utiliser les parties pertinentes d'Action 21 et la Convention sur la diversité biologique pour élaborer un plan d'action mondial. La Conférence a débouché sur un plan d'action qui comporte 346 recommandations formulées sur la base d'un rapport de base intitulé "State of the world's plant genetic resources" (Situation des ressources phytogénétiques dans le monde). Elle a également abouti à une déclaration sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui énonce des règles et principes généraux régissant l'accessibilité et la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques.

## II. PERSPECTIVES OUVERTES À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS ÉNONCÉS AU CHAPITRE 16 D'ACTION 21

18. Les pays en développement et les pays en transition sont de plus en plus nombreux à se représenter les vastes possibilités qui s'ouvrent à eux de réaliser des gains de productivité, d'améliorer la qualité des produits alimentaires et agricoles et de préserver l'environnement en ayant recours aux biotechniques modernes à titre de complément aux techniques et procédés traditionnels. Des progrès sensibles ont d'ores et déjà été réalisés dans les cas où l'on s'est efforcé d'orienter une part importante des activités de renforcement des capacités dans le domaine des biotechniques vers l'exploitation efficace des connaissances plus traditionnelles. Non que les pays en développement puissent négliger de renforcer les compétences et les capacités nationales en matière de biosciences; bien au contraire : c'est précisément dans les pays dont les bases scientifiques et techniques sont les plus solides que l'utilisation, l'assimilation et l'adaptation des connaissances existantes s'intègrent au processus cumulatif d'acquisition des connaissances qui débouche sur un renforcement de leurs capacités de recherche-développement.

19. Un certain nombre de pays ont réalisé des progrès importants en exécutant avec bonheur des politiques industrielles et technologiques. Ainsi, les pays nouvellement industrialisés d'Asie ont particulièrement bien su mettre une politique industrielle au service de la promotion des biotechniques commerciales. Ils ont recours aux subventions, aux investissements directs et aux avantages fiscaux, et appuient le perfectionnement des compétences techniques et le développement en aval. Certains pays ont fait un usage

/...



systématique de l'exploitation sous licence de techniques étrangères et du rapatriement des scientifiques formés à l'étranger, en vue de développer leur recherche relativement embryonnaire. En Amérique latine, la plupart des gouvernements se sont généralement contentés d'appuyer la recherche-développement. Certains des pays les plus importants commencent à concevoir les rudiments d'une politique bio-industrielle d'ensemble, mais il faudra encore attendre pour voir ce changement exercer un impact sur la société et l'économie.

20. La recherche sur le génome d'espèces clefs a produit une grande quantité d'informations et de techniques dérivées entrées dans le domaine public et qui sont de plus en plus utilisées dans le cadre de la recherche ciblée intéressant les pays en développement. Parallèlement, la prolifération des informations électroniques accessibles sur l'Internet commence à avoir un impact très positif sur la recherche et l'éducation.

21. Au niveau international, les techniques de la micropropagation *in vitro* et de l'ADN recombiné au service de la conservation et de l'échange de la diversité génétique des cultures importantes pour le monde en développement ont d'ores et déjà été transférées aux programmes nationaux par le biais des centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. De même, le génie génétique a été utilisé avec succès dans le cadre des programmes de recherche sur les diagnostics et la production de médicaments et de vaccins gérés par l'Organisation mondiale de la santé, la Croix verte internationale, le Programme spécial PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales et le Centre international de génie génétique et de biotechnologie.

### III. OBSTACLES ET ATTENTES DÉÇUES

22. À l'heure actuelle, dans de nombreux pays en développement, la contribution que la biotechnologie peut réellement apporter pour résoudre les problèmes fondamentaux du développement et de l'environnement reste inférieure aux prévisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Quant aux avantages sociaux concrets que la biotechnologie est censée procurer, ils sont encore fort peu répandus, ce qui n'est guère surprenant dans la mesure où les biotechniques appliquées aux domaines des soins de santé et de l'agriculture viennent seulement de faire leur apparition sur le marché, même dans le monde industrialisé.

23. Un nombre considérable de pays en développement ne disposent pas encore des capacités biotechnologiques nécessaires pour entreprendre des activités de recherche-développement dans ce domaine ou pour tirer pleinement parti des solutions biotechnologiques disponibles sur le marché. La plupart des pays en développement continuent de se heurter aux mêmes obstacles lorsqu'ils cherchent à renforcer leurs capacités en la matière et à profiter des avantages sociaux et privés offerts par les biotechniques. Alors que l'on attendait initialement de la biotechnologie qu'elle contribue sensiblement à instaurer un développement durable tout en protégeant l'environnement, la réalité évolue avec beaucoup de lenteur. Les obstacles sont les suivants : a) pénurie de ressources humaines et financières; b) faiblesse des moyens institutionnels; c) absence dans certains pays de politiques réalistes cohérentes, et, parfois, de volonté politique; et d) méconnaissance des avantages et des risques que les biotechniques peuvent

/...

présenter, ainsi que des conditions à satisfaire pour en assurer la gestion écologiquement rationnelle.

24. La réduction sensible du financement international de la recherche et des programmes concernant les problèmes du monde en développement est une tendance qui affecte bien des secteurs. En fait, il ressort des informations disponibles que les niveaux de l'appui financier sont très inférieurs au financement minimal requis pour permettre aux pays en développement de participer à l'utilisation des biotechniques et à en tirer avantage.

25. Plusieurs pays en développement s'inquiètent de plus en plus de voir que des sociétés privées étrangères montrent un intérêt de plus en plus marqué pour le savoir des populations autochtones, qu'elles cherchent à utiliser à leur profit en faisant valoir que les dispositions du document de l'Organisation mondiale du commerce intitulé "Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce" sont favorables aux sociétés et aux laboratoires privés, qui peuvent commercialiser des produits tels que les médicaments ou des semences obtenus en utilisant les connaissances des populations ou communautés indigènes. Par ailleurs, les systèmes de droits de propriété intellectuelle ne protègent pas le savoir et les innovations de ces dernières car ils sont considérés comme entrés dans le domaine public et, partant, librement accessibles à tous. En conséquence, il faut contrebalancer la nécessité de protéger l'investissement privé au moyen de régimes de propriété intellectuelle offrant toutes les garanties voulues en instaurant des mécanismes viables de partage équitable des avantages socio-économiques avec le monde en développement.

26. Les divergences d'intérêts entre les pays ont ralenti les négociations menées en application de la Convention sur la diversité biologique sur des directives ou principes internationalement convenus devant régir l'évaluation et la gestion des risques liés à la mise au point, au mouvement transfrontière et à l'utilisation de solutions biotechnologiques. Certains pays préconisent de limiter le champ d'application du protocole proposé pour l'essentiel au mouvement transfrontière d'organismes vivants modifiés. Ils font valoir qu'un protocole de ce type devrait chercher à mieux harmoniser les réglementations existantes et accepter le principe d'équivalence substantielle. D'autres pays et un certain nombre d'organisations non gouvernementales préféreraient élargir le champ d'application du protocole de manière à y inclure des dispositions sur la manutention et l'utilisation nationales d'organismes transgéniques, ainsi que des dispositions relatives à la responsabilité et à l'indemnisation pour négligence professionnelle.

#### IV. NOUVELLES PRIORITÉS

27. La conclusion de la négociation d'un protocole relatif à la prévention des risques biotechnologiques en application de la Convention sur la diversité biologique constituera un progrès important. Le contrôle de l'exécution de ses dispositions au niveau national sera facilité par la mise en place d'un mécanisme participatif de coopération constructive entre les entités privées et publiques (associations industrielles, organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, organisations non gouvernementales, etc.) permettant d'examiner les questions litigieuses et de résoudre les conflits

/...

d'intérêts. Ce mécanisme pourra exercer un impact déterminant en gagnant la confiance du public et en fournissant des apports intéressants, notamment à la Commission du développement durable, à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à d'autres instances internationales. On pourra tirer partie, pour la mise en place de ce mécanisme, des données d'expérience du Groupe de travail spécial ONUDI/PNUÉ/OMS/FAO sur la prévention des risques biotechnologiques.

28. Les gouvernements devraient promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en place de réseaux pour assurer la promulgation et l'exécution de politiques nationales d'accès aux ressources génétiques, de prévention des risques biotechnologiques et de protection de la propriété intellectuelle, ainsi que la fourniture des moyens d'exécution requis.

29. Les pays en développement devraient mettre sur pied des mécanismes permettant de faciliter l'évaluation des activités de recherche-développement dans le domaine des biotechniques et la commercialisation des produits dérivés de ces techniques, et d'évaluer les incidences écologiques, sanitaires, socio-économiques et éthiques de celles-ci dans des situations données.

#### Note

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.I.8 et rectificatif, résolution 1, annexe II.

-----